

Honoraires de Birdie l'Agence

Au 26 avril 2021 et pour la transaction, les honoraires de Birdie l'Agence sont fixés à 5% H.T. + TVA 20% soit 6% TTC à la charge de l'acquéreur, pour les terrains les honoraires sont fixés à 10 % à la charge de l'acquéreur, sauf convention particulière.